



Affaires scolaires, Jeunesse

Le prélèvement automatique pour plus de facilité

*Le service vous invite à venir retirer,
dès maintenant en mairie,
votre dossier pour le règlement par
prélèvement automatique bancaire
de vos factures du périscolaire.*

En espérant que cette nouvelle option recueillera votre adhésion.

Le Service